

# Conseil Municipal du 11 Avril 2025 à 21h00

**Présents** : Yves Funel, Marie-Christine Peyroutou, Bernard Ballester, Bernard Cessou, Marie-France Clarac, Mireille Jacob, Luc Ménardo, Marie Aziahri, Patrice Orban.

**Excusés** : Stéphan Bergeon, ( pouvoir à Madame Marie-Christine Peyroutou), Victor Parzych, (pouvoir à Monsieur Jean-François Ballester)

**Secrétaire de séance** : Marie-Christine Peyroutou

## **Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 :**

Le Compte Financier Unique constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif (écritures budgétaires de la commune) et au compte de gestion (écritures budgétaires de la trésorerie).

Monsieur le Maire expose le CFU puis se retire afin que le Conseil Municipal le vote. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte Financier unique 2024.

## **Vote de l'affectation du résultat 2024 :**

Le montant de 74 155,66 € est reporté en recette de fonctionnement (excédent de 2024). Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation du résultat 2024

## **Vote des taxes directes locales 2025 :**

**Taux des taxes directes locales :**

- Taxe foncière bâtie (TFB) 21,41 % en 2024 maintenue en 2025
- Taxe foncière non bâtie (TFNB) 24,25 % en 2024 maintenue en 2025
- Taxes d'habitation (TH) 12,64 % en 2024 maintenue en 2025

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le maintien des mêmes taux des taxes directes locales pour 2025.

## **Vote du Budget Primitif :**

(Documents transmis aux conseillers municipaux 12 jours avant le Conseil Municipal)  
Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal la présentation générale du budget, à savoir :

- Total budgétaire pour 2025 de : **1 188 345,56 €** :
  - . section d'investissement de : 458 839,90 €
  - . section de fonctionnement de : 729 505,66 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le vote du Budget Primitif 2025.

## **Renouvellement bail Tipis :**

Madame Ballerini Clara, directrice de l'association TIPI N'CO, propose de reprendre la gestion des tipis sur la parcelle C 459 à la Moulière pour un montant réactualisé de 741,60 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **Convention d'occupation précaire du Snack de la Glacière :**

Deux propositions écrites ont été effectuées ainsi qu'une proposition orale pour l'exploitation du Snack de la Glacière pour la saison 2025-2026.

Le Conseil Municipal après lecture des deux propositions pour prendre connaissance des offres, a décidé d'attribuer, à l'unanimité, l'occupation précaire des locaux à Madame Aline Crayon et Madame Patricia Roy, pour une durée du 1<sup>er</sup> mai 2025 au 31 mars 2026, pour un montant de 5 000 €uros et une caution de 4 000 €.

### **Délégation au Comité Officiel des Fêtes de Caille pour bénéficiaire du forfait Sacem :**

Suite à un nouvel accord entre l'Association des Maires de France (AMF), des présidents d'intercommunalités et de la SACEM, les communes de moins de 2 000 habitants ont désormais la possibilité de prendre en charge le paiement des droits d'auteur des manifestations organisées par les associations locales lors des fêtes nationales, locales ou à caractère social organisées pour le compte de la commune par le biais d'un mandat officiel.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de valider la délégation au Comité Officiel des Fêtes de Caille et la prise en compte par la commune des frais de manifestations

### **Loi APER ( loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables) loi n° 2023 -175 du 10 mars 2023 :**

La loi APER fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité. Elle permet aux communes d'identifier des secteurs de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes (ZAER).

Une concertation publique a été proposée durant une période de deux mois du 04/03/2025 au 25/03/2025. Deux personnes se sont manifestées et leurs observations ont été reportées sur le registre.

Le Conseil Municipal décide de définir comme zones d'accélération de production des énergies renouvelables les zones proposées lors de la concertation publique.

### **Questions diverses :**

Marie-Christine Peyroutou, première adjointe, fait part de la forte dégradation du chemin du Serre due à une surfréquentation d'engins motorisés sur sol mouillé. Elle demande à ce qu'un arrêté de circulation concernant ces engins à moteur soit affiché au niveau du stationnement des campings car, en bas du village, afin de respecter le pastoralisme.